

Commune de



Roannes Saint Mary

## NOTE DE SYNTHÈSE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2021

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : <http://www.roannes-saint-mary.fr/>

#### Le compte administratif :

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par « l'ordonnateur » de la collectivité, c'est à dire le Maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il doit être adopté par l'Assemblée au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Un compte administratif est établi pour chaque budget, soit un pour le budget principal et un pour chaque budget annexe. Il se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### Présentation

#### I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

Le total des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 s'élève à 699.182,68 € contre 671.831,08 € en 2020.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les achats de petit matériel destinés aux différents services (scolaires, techniques, administratifs).

Ce chapitre s'élève à 190.988,44 € en 2021, soit 9,65 % de plus qu'en 2020 (174.184,44 €).

Chapitre 012 – Charges de personnel : pour un montant de 386.695,90 €, soit une hausse de 2,76 % (en 2020, 376.309,74 €).

Chapitre 014 – *atténuations de produits* – correspond au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal à hauteur de 30.606,85 €.

RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/04/2022 015-211501630-20220414-DE_2022_009-DE

Chapitre 65 – *Autres charges de gestion courante* : comprend les indemnités des élus pour un montant de 64.083,49 € (51.201,05 € en 2020), les subventions aux associations (6.170,00 €) et la contribution au SDEC (6.800,53 €).

Chapitre 66 – *charges financières* : Les intérêts d'emprunts diminuent, ils s'élevaient à 17.945,87 € en 2020 contre 13.341,60 € en 2021.

Chapitre 67 – *charges exceptionnelles* – 91,00 € de remises de prix pour le concours communal des maisons fleuries.

L'excédent de fonctionnement généré en 2021 est de 283.986,59 €.

### Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 994.173,32 € en 2021 contre 929.716,02 € en 2020.

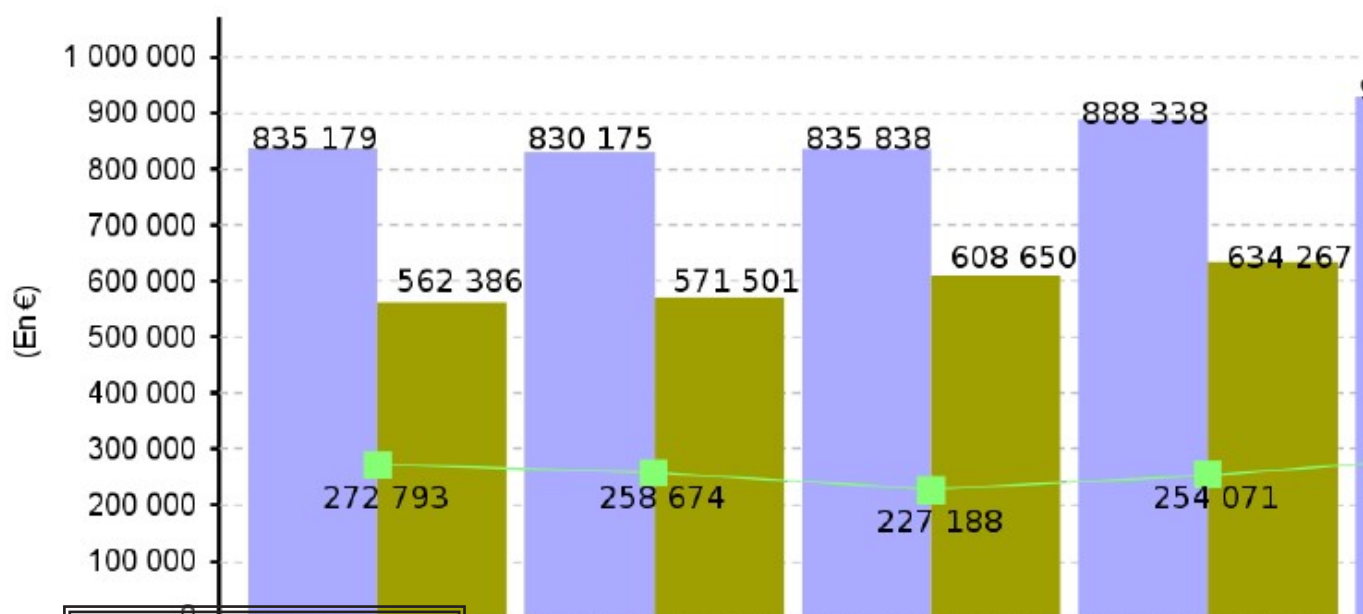
### Résultat de fonctionnement 2020

Recettes de fonctionnement	<b>994.173,32 €</b>
Dépenses de fonctionnement	<b>710.186,73 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>283.986,59 €</b>
Excédent 2020 reporté	<b>0 €</b>
<b>Excédent global de fonctionnement 2021</b>	<b>283.986,59 €</b>

### La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'in (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle es différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immok charges réelles (hors valeur comptable des immobilisation fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au rembc

#### EVOLUTION DE LA CAF BRUTE

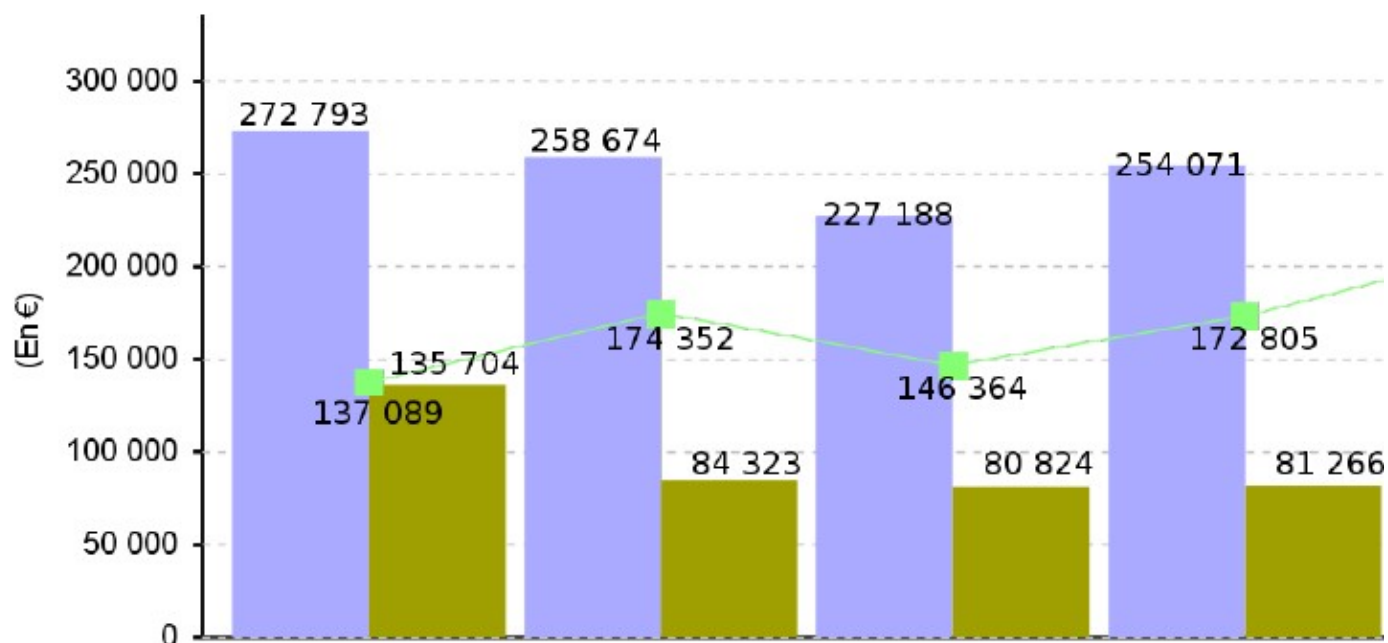


## La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent de fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle est le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement un excédent de fonctionnement.

### EVOLUTION DE LA CAF NETTE



## II- SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 152.465,22 € en 2021 contre 332.959,24 € en 2020.

Elles se répartissent comme suit:

Remboursement du capital de la dette	78.533,62 €
Salle multi-activités – Travaux préparatoires	6.374,94 €
Travaux de voirie et Acquisition de terrains	40.445,71 €
Lotissement MAZIERES – Réseaux de télécommunication	4.116,00 €
Travaux d'aménagement et de sécurisation	11.772,22 €
Travaux d'éclairage public et d'extension du réseau BT	9.999,58 €
Matériel services techniques	1.223,15 €

RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/04/2022 015-211501630-20220414-DE_2022_009-DE

## Recettes

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 277.659,54 € (contre 260.085,07 € en 2020), se composent comme suit :

Subventions de l'Etat et du Département	7.802,90 €
P.V.R.	7.988,00 €
FCTVA 2020	14.699,00 €
Taxe d'aménagement	4.761,73 €
Affectation du résultat 2020	242.407,91 €

## Résultat d'investissement 2021

Recettes d'investissement	<b>288.663,59 €</b>
Dépenses d'investissement	<b>156.168,22 €</b>
<b>Résultat d'investissement 2021</b>	<b>132.495,37 €</b>
Déficit 2020 reporté	<b>-179.051,81 €</b>
Déficit de financement	<b>-46.556,44 €</b>
Restes à réaliser	<b>-647.647,00 €</b>
<b>Déficit global d'investissement 2021</b>	<b>694.203,44 €</b>

RF Préfecture du Cantal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/04/2022 015-211501630-20220414-DE_2022_009-DE